



Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Direction de l'hospitalisation et
de l'organisation des soins
Sous-direction des affaires financières:
Bureau des études et synthèses financières
relatives aux activités de soins (F1)

Personne chargée du dossier :
Philippe MANET
tél. : 01 40 56 43 89
fax : 01 40 56 50 10
mél. : philippe.manet@sante.gouv.fr

La directrice de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Agences
Régionales de l'Hospitalisation (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements de santé ayant une activité en soins de
suite ou de réadaptation (pour mise en œuvre)

CIRCULAIRE N° DHOS/F1/2007/292 du 17 Juillet 2007 relative à une enquête sur la consommation
de médicaments coûteux en soins de suite ou de réadaptation

Date d'application : 01/08/2007

NOR :

Grille de classement : établissements de santé

Résumé : Une enquête portant sur la consommation de médicaments coûteux est réalisée dans
les établissements de soins de suite ou de réadaptation, dans le cadre des travaux
préparatoires à la mise en œuvre de la tarification à l'activité en soins de suite ou de
réadaptation.

Mots-clés : Etablissements de santé, Soins de suite ou de réadaptation, médicaments coûteux,
tarification à l'activité, consommation

Textes de référence :

article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale,

Arrêté du 4 avril 2005 pris en application de l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale
et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en
sus des prestations d'hospitalisation

Arrêté du 21 juin 2007 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en
sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité
sociale

circulaire N° DHOS/F1/2006/236 du 30 mai 2006 relative à une enquête sur la consommation
de médicaments coûteux en soins de suite ou de réadaptation

annexe 1 : liste complémentaire des médicaments coûteux SSR.

annexe 2 : format de fichier

La mise en place de la tarification à l'activité, actuellement à l'étude pour les établissements de soins de suite ou de réadaptation (SSR), nécessite de déterminer comment sera transposé aux activités de SSR le modèle de tarification à l'activité actuellement appliqué au secteur MCO. L'arrêté du 4 avril 2005 sus-visé liste les molécules onéreuses facturées en sus des GHS, pour le secteur MCO. La circulaire du 30 mai 2006 a mis en place une enquête sur la consommation de médicaments coûteux auprès de tous les établissements de santé ayant une activité SSR. Une actualisation de ces données est nécessaire, afin de servir de base pour le calcul des recettes assurance maladie accordées aux établissements lors du passage à la tarification à l'activité.

Les médicaments enquêtés sont :

- d'une part, ceux de la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnée dans l'arrêté du 14 avril 2006 sus visé;
- d'autre part, une liste complémentaire, constituée à partir des résultats de l'enquête effectuée en 2006 et figurant en annexe 1.
- enfin, tout autre médicament dispensé aux patients et dont le coût journalier dépasse 100 euros.

1. Les informations collectées

Pour chacune des périodes détaillées ci-dessous, il convient de transmettre les informations relatives aux seules unités d'hospitalisation avec ou sans hébergement des disciplines de soins de suite et de réadaptation. Les données recueillies sont :

- La quantité délivrée du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, par unité de conditionnement et le prix moyen constaté correspondant en millième d'euros.
- La quantité délivrée tout au long de l'année 2006, par unité de conditionnement et le prix moyen constaté correspondant en millième d'euros.
- La quantité délivrée du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, par unité de conditionnement et le prix moyen constaté correspondant en millième d'euros.

Les médicaments sont ceux délivrés aux patients pris en charge en hospitalisation et dont le coût est supporté par les tarifs d'hospitalisation. Les médicaments facturés aux patients, et notamment les médicaments rétrocédés, ne sont pas à prendre en compte. La description adoptée pour les médicaments sera la nomenclature UCD. Les prix sont exprimés en millièmes d'euro.

2. Le support de collecte

Afin de faciliter le recueil et le traitement des données, trois fichiers, à raison d'un pour chaque période, seront transmis par messagerie à l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) selon un format normalisé (annexe 2). Une copie sera adressée simultanément à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Les établissements auront le choix entre la saisie manuelle des données dans l'outil mis à leur disposition ou l'incorporation dans celui-ci des données constitutives des fichiers normalisés provenant de leurs outils propres.

3. Le déroulement de l'enquête

La liste des molécules enquêtées et le format du fichier de l'enquête seront disponibles sur le site de l'ATIH durant l'été 2007. L'export des données aura lieu entre le 1^{er} et le 30 septembre 2007.

Il n'a pas été techniquement possible d'utiliser un support permettant une validation des données au niveau des ARH. Celles-ci sont cependant destinataires des données en même temps que l'ATIH. En cas d'anomalie nécessitant une correction, les ARH demanderont aux établissements de procéder à un deuxième export correctif remplaçant l'ensemble de leurs données. L'établissement prendra alors contact avec l'ATIH pour préciser les modalités de cette correction.

Je me permets d'insister sur l'importance de cette enquête, en particulier sur la nécessité de fournir avec la plus grande exhaustivité les informations demandées.

La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
Annie Podeur

ANNEXE 1 : Liste complémentaire des médicaments coûteux SSR.

UCD	Spécialité	Présentation
9162460	BOTOX	FL LYOPH 100IU
9289746	BOTOX	FL LYOPH 50IU
9166966	DYSPO	FL. LYOPH 500IU
9170583	LIORESAL INTRATHECAL	AMP INJ .05MG 1ML
9230670	NEUROBLOC	2500UI/0,5mlsol inj
9230687	NEUROBLOC	5000UI/1ml sol inj
9230693	NEUROBLOC	10 000 ui/2ml sol inj

ANNEXE 2 : Format de Fichier

Libellé	Taille	Début	Fin	Remarques
N° FINESS	9	1	9	
Type de fichier	3	10	12	G21
Année	4	13	16	
Période	2	17	18	06 ou 12
Code UCD	7	19	25	
Prix moyen	10	26	35	7+3 (7 chiffres pour la partie entière + 3 chiffres pour la partie décimale)
Dernier prix d'achat	10	36	45	7+3 (facultatif)
Nombre d'UCD dispensées totales	10	46	55	7+3 (7 chiffres pour la partie entière + 3 chiffres pour la partie décimale)
NR	10	56	65	NR

PRECISIONS :

Pour des raisons de compatibilité avec le format standard, certaines rubriques ne sont pas utilisées à l'occasion de cette enquête ; elles doivent être complétées par des espaces blancs et au moins 1 « zéro », y compris la dernière rubrique. Pour une UCD donnée, il peut y avoir 3 enregistrements, à raison d'un par période enquêtée, qui figureront dans des fichiers distincts. Vous veillerez particulièrement à ce que le total annuel de l'année 2006 soit au moins égal à celui du semestre correspondant.

- le prix moyen et le nombre d'UCD dispensées totales doivent être saisis **sous forme fractionnaire**. Le **séparateur de décimale** ne doit pas être noté, ce qui nécessite de surveiller tout particulièrement la méthode d'obtention de ce chiffre. Les rubriques numériques « Prix moyen », « Dernier prix d'achat », « Nombre d'UCD dispensées totales » doivent être cadrées à droite. Des **espaces blancs** doivent compléter les données à gauche de celles ci pour obtenir le nombre de caractères nécessaires. On pourra exploiter avec profit les fonctions informatiques du type : ARRondi (1000*data;0) et FIN ("complement";"data",10) dans lequel "complement" est une chaîne de 10 espaces blancs.

- en ce qui concerne les périodes, les semestres seront noté 06 et l'année 12. En cas d'entrée manuelle dans FichSup, la procédure sera faite en trois fois, à raison d'une pour chaque période.

- Exemple 1 : sans nombre fractionnaire

Variable	Valeur
FINESS	000000001
Type de fichier	G21
Année	2007
Période	06 (pour le semestre)
Code UCD	9179650
Prix moyen	965000 (pour 965,000 €)
Dernier prix d'achat	969000 (pour 969,000 €)
Nombre d'UCD dispensées totales	2850000 (pour 2850,000)
NR	(10 espaces blancs)

- **Exemple 2 : avec nombre fractionnaire**

Variable	Valeur
FINESS	000000001
Type de fichier	G21
Année	2006
Période	12 (pour l'année)
Code UCD	9055511
Prix moyen	92450 (pour 92,450 €)
Dernier prix d'achat	91454 (pour 91,454 €)
Nombre d'UCD dispensées totales	3750500 (pour 3750,500)
NR	(10 espaces blancs)